24e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 18 — 1er MAI 1902

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'Ami du Clergé paroissial, *de 10 francs sans le Supplément.*
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

LES ŒUVRES D'HOMMES

FONDATION ET FONCTIONNEMENT

Beaucoup de curés s'attristent de voir les hommes s'éloigner de l'église. Ils se demandent s'il n'y aurait pas quelque bon moyen de les y ramener.

L'*Ami du Clergé* a publié sur ce sujet, si intéressant pour le zèle, quelques études aussi utiles qu'édifiantes. On pourra tirer grand profit des conseils qu'elles renferment.

Je demande la permission d'y ajouter aujourd'hui quelques avis pratiques, on pourrait dire techniques, sur la fondation et le fonctionnement des Œuvres d'hommes, avis qui sont le fruit d'une expérience déjà longue.

Les hommes des XIXe et XXe siècles ne sont pas foncièrement différents de ceux des siècles précédents. Ils ont reçu une autre éducation, ils vivent dans un autre milieu, mais ils ont les mêmes défauts et les mêmes besoins.

Déjà, au temps jadis, les hommes n'aimaient pas beaucoup à s'agenouiller au milieu des femmes, ils n'avaient qu'un goût très modéré pour les offices communs et publics, ils avaient peu d'attrait pour demander des conseils, pour recevoir une direction. En un mot, ils ont toujours eu un penchant décidé à faire bande à part, à vivre d'une vie indépendante, et, comme on dit actuellement, autonome.

Jusqu'à la Révolution, ce besoin d'une vie religieuse un peu indépendante et un peu séparée était satisfait par les *Confréries*. On peut dire que les confréries ont été les gardiennes de la foi du peuple. Elles ont pris toutes les formes et tous les costumes. En général on y récitait de longs offices, souvent on s'y livrait à des pratiques de piété ou de pénitence dignes des religieux les plus austères, on s'y proposait divers objets de religion et de charité : la visite des malades, la consolation des prisonniers ou des condamnés, l'instruction des enfants, la propagation de telle ou telle dévotion, par exemple la dévotion au Saint-Esprit, à l'Immaculée-Conception, au Saint-Sacrement... Très souvent il n'y avait pas d'autre but que le bien spirituel et temporel des confrères.

Mais toujours et partout ils s'administraient eux-mêmes, avaient une chapelle à eux, étaient entièrement les maîtres de leurs élections, de la gestion de leurs biens. C'étaient de bons amis, souvent du même métier, qui s'entendaient entre eux et se défendaient mutuellement.

Et cette union, cette fraternité, jointe au plaisir secret de s'appartenir, de s'administrer, d'*être quelqu'un*, étaient les motifs principaux, et très puissants, qui attachaient les confrères au corps dont ils faisaient partie.

Je ne doute aucunement que l'établissement d'une confrérie, accommodée aux idées modernes, ne soit aujourd'hui, comme autrefois, le principal et le plus efficace moyen d'attirer et de conserver les hommes à l'église.

Telles qu'elles étaient, les confréries anciennes ont maintenant disparu ou sont tombées dans une décadence complète. Le prêtre qui en trouve quelques restes sur sa paroisse doit les conserver comme des reliques vénérables, mais celui qui n'a pas cet avantage perdrait son temps à vouloir en créer; c'est peut-être très regrettable, mais il n'y a pas de remède. Jamais on n'amènera nos ouvriers ou nos paysans actuels à réciter du latin, ou à porter le costume des religieux et à pratiquer les dévotions du couvent.

Mais cela n'est pas nécessaire. Le latin et la coule ne sont pas de l'essence d'une confrérie.

Qu'est-ce qu'il y a d'essentiel dans une confrérie d'hommes ? Deux choses, à mon avis : une chapelle avec exercices de piété spéciaux, et surtout une administration autonome.

J'appelle tout particulièrement l'attention de mes vénérés confrères sur ce point important. Voulez-vous avoir des hommes dans votre église ? Voulez-vous former une réunion nombreuse, durable et honorable ? Laissez-les s'administrer eux-mêmes. Donnez-leur un *chez eux :* il ne faut pas qu'ils soient chez *vous*, mais chez *eux*.

Beaucoup de prêtres ont sur ce point de fâcheux préjugés qui sont, je crois, un des principaux obstacles à l'efficacité de leur zèle. Avec d'excellentes intentions ils se condamnent eux-mêmes à la stérilité. Ils veulent tout faire et s'imaginent que toute initiative doit venir d'eux : une œuvre qu'ils ne gouvernent pas leur devient par cela même suspecte. Il leur semble que les laïques n'ont qu'à obéir en tout et partout, et que l'ordination sacerdotale leur a donné à eux, à l'exclusion de tout autre, le don de prudence et le droit de se conduire tout seuls.

Cette disposition d'esprit vient de plusieurs causes. D'abord d'une certaine confusion entre ce qui est du domaine de la foi et ce qui est de l'ordre temporel. Nous avons, nous autres prêtres, mission divine de prêcher, absoudre et diriger au for de la conscience. Notre parole a une autorité et une grâce qu'aucune parole laïque ne peut avoir. Dans l'église, le prêtre a le gouvernement et la préséance d'honneur : *prœest*. Les études théologiques ont donné au clergé une compétence toute particulière sur les questions de pure doctrine, compétence que les laïques ne songent nullement à contester, et qu'ils reconnaissent au contraire par de fréquentes consultations. Tout cela nous a donné, pour ainsi dire, une habitude de parler *ex cathedra*, de prendre d'instinct la première place et de nous croire indispensables partout. Mais la théologie n'a rien à voir à la gestion d'une caisse, à l'élection d'un président, à la location d'une salle ; et l'ordination sacerdotale ne nous donne sur ces choses aucune lumière ni aucun droit particulier.

En second lieu, l'habitude d'avoir à faire à des enfants et à des femmes. Les enfants ont besoin d'être guidés et gouvernés, même réprimandés et corrigés ; les femmes, par le rôle subordonné que Dieu leur a destiné et que la loi leur reconnaît, sont toutes prêtes à subir une direction aussi minutieuse que l'on veut. Mais le caractère viril est tout l'opposé. Nous n'avons plus l'habitude de traiter avec les hommes et parfois, sans nous en apercevoir, sans le vouloir, même en affichant les intentions les plus contraires, nous les traitons en pratique comme des enfants.

Enfin, un certain esprit de centralisation, je ne dirai pas particulier à notre pays et à notre siècle, mais du moins extrêmement accusé dans notre pays et notre siècle. Cette centralisation a conquis la France entière ; et depuis le ministre jusqu'aux maires de village, il n'est pas d'autorité chez nous qui n'arrive à être personnelle et despotique. Quoi d'étonnant qu'elle envahisse aussi le clergé ? Son effet naturel est de nous faire regarder comme des rivaux, presque comme des révoltés, tous ceux qui se permettent d'émettre une idée que nous n'avons pas contrôlée, un projet qu'on ne nous a pas soumis, une résolution que nous n'avons pas inspirée.

Rien n'est plus général et rien n'est plus funeste que ce préjugé.

L'Eglise a toujours reconnu aux laïcs le droit de s'occuper de leurs propres affaires : les confréries d'autrefois avaient des droits écrits dans la législation canonique, et non seulement le curé, mais l'évêque lui-même devaient les respecter. Les annales de la jurisprudence ecclésiastique sont toutes pleines de contestations et de procès où les confréries jouent un rôle ; et ce sont souvent les confréries qui ont le dernier mot.

Les changements survenus depuis un siècle dans la société française n'ont fait que rendre plus impérieux et plus inévitable ce besoin d'autonomie, de *self-government*, comme disent les Anglais. Aujourd'hui l'ouvrier est le maître partout : dans sa commune, dont il nomme le conseil municipal et le maire ; dans son syndicat, qu'il administre à sa fantaisie ; dans la France entière, qu'il gouverne en réalité par le suffrage universel. Quel singulier anachronisme de le tenir en tutelle pour le gouvernement d'une petite société paroissiale ! Et quoi d'étonnant qu'il s'en dégoûte et s'en éloigne ?

Mais, direz-vous, il fera des sottises, il contractera des dettes, et ce sera en dernière analyse au curé à payer. — Je ne crois pas que cela arrive. Toutes les fois, à ma connaissance, qu'une caisse a été réellement et effectivement entre les mains des ouvriers, elle a été bien administrée. Si l'administration ouvrière a péché par quelque endroit, c'est plutôt par excès de scrupules et de timidité.

Et après tout, supposé qu'il y eût quelque risque à courir, — ce que je ne crois pas, — cela n'en vaudrait-il pas la peine ? Vous consacrez de l'argent à des dépenses d'ornement, d'embellissement, — oserai-je dire de luxe ? — à des jeux dont la destinée est d'être mis en pièces prochainement par ceux mêmes pour qui vous les achetez. Et c'est de l'argent bien employé, puisqu'il sert à procurer la gloire de Dieu. Pourquoi redouter si fort un risque éventuel et improbable, quand il s'agit d'une œuvre aussi importante, *qui ne peut réussir autrement ?*

Notez que si vous ne donnez pas à vos hommes cette autonomie nécessaire, ils ne la réclameront pas. Ils feront même difficulté de la recevoir quand vous la leur offrirez. L'ouvrier, et surtout l'ouvrier dévot, est timide, facilement quémandeur, effrayé de l'avenir et craignant les responsabilités. Il abandonnera volontiers la caisse de sa société à votre gestion, à condition que vous l'alimentiez, et en trouvant que vous n'en faites jamais assez. Il vous laissera décider seul toutes les questions de personnes et ne protestera contre vos choix qu'en se retirant, sans donner jamais ses raisons. Insolent et tyrannique quand il est en groupe et en masse, il est timide et circonspect quand il est isolé ; il tient avant tout à ne pas compromettre sa bourse et à ne pas se créer d'embarras.

Il faudra donc que vous le contraigniez doucement, que vous forciez son inertie, que vous vain-

quiez sa méfiance. Mais aussi lorsqu'il aura bien compris qu'il ne risque rien, qu'il n'y a point de piège caché, lorsqu'il aura *pris l'habitude,* qu'il se sentira décidément chez lui, il se trouvera si bien dans votre local, — pardon, dans *son local,* — qu'il s'y attachera du plus profond de son âme. Votre œuvre sera faite, et tellement faite qu'il faudra une révolution pour la détruire. Elle sera d'une solidité à toute épreuve, et, bien loin que vous soyez obligé de vous dépenser et de vous ingénier pour la maintenir, vous y trouverez vous-même au besoin un appui et un refuge.

Notez, en second lieu, qu'il ne faut pas vous abandonner aveuglément au suffrage universel. Le suffrage universel est tellement entré dans nos mœurs qu'on ne peut lui fermer la porte tout à fait. Il faut qu'il y ait des élections, des élections où tout le monde soit appelé. C'est regardé par beaucoup de gens comme un droit acquis. Mais c'est un danger et une cause de ruine à peu près certaine. Le suffrage universel amène presque infailliblement la domination des médiocres et des intrigants. Il est incompatible avec le respect des traditions. Vous tâcherez donc de ne le mettre qu'en étiquette. Vous le dirigerez sans avoir l'air. Vous aurez un règlement combiné de façon à mettre le pouvoir véritable dans l'élite, et à ne laisser au vote des assemblées générales qu'une ratification. — Nous expliquerons cela tout à l'heure.

Dans la confrérie qu'il s'agit de fonder, vous vous effacerez donc complètement, et, de parti pris, vous vous efforcerez de laisser toute l'initiative aux membres.

Dans la chapelle, c'est tout différent. Là le curé est le maître absolu et sans contrôle. Il faut que vos hommes y viennent d'eux-mêmes et sans qu'on ait besoin de les appeler. Et ils y viendront, ils se feront un honneur et un plaisir d'y venir, ils y attireront les autres, si vous savez les intéresser.

Pour cela, point de discours académiques. Point de discours tapageurs et semi-politiques. L'Evangile ! Cela contient tout, peut servir à tout et est toujours nouveau. Point de bégueulerie ; dites les choses clairement, comme faisait saint Paul. Des conseils pratiques, un peu personnels : le ménage, l'éducation des enfants, les devoirs des époux, les lectures, la tempérance, les devoirs de citoyen, la prière en commun, l'honnêteté dans le commerce, le respect de la réputation d'autrui, la nécessité de la pénitence, etc., etc. Ne craignez pas d'entrer dans le détail et de mettre les points sur les *i*. Mais dites tout cela à votre point de vue sacerdotal, au point de vue de l'âme, de l'éternité, de Dieu. Pas de longueurs. Mais soignez, préparez votre petit discours, et ne vous aventurez pas sans être bien sûr de ce que vous dites. L'ouvrier est beaucoup plus au courant qu'on ne croit d'ordinaire. Il a du jugement, un certain goût, et n'aime pas qu'on lui en impose.

Des offices, pas trop multipliés ni trop longs, mais convenables. N'ayez pas la manie de tout écourter, comme si vous rougissiez de la religion que vous annoncez.

Soyez très exact, ponctuel même pour l'heure.

Un mot sur les rapports entre la chapelle et la paroisse. Il y aurait grand inconvénient à ce que vos hommes se cantonnent dans leur chapelle et ne paraissent jamais à la paroisse. Ç'a été un des côtés faibles des anciennes confréries, peut-être un des abus qui s'y sont introduits peu à peu. Elles étaient étrangères à la paroisse, et d'étrangères devenaient rivales et hostiles. Il est très important que vos hommes se fassent voir. Cela les affermit eux-mêmes dans la foi, détruit en eux le respect humain, console les fidèles, étonne et touche les indifférents. Que vos hommes — à moins d'impossibilité — assistent en corps aux processions dans l'église et hors de l'église ; qu'il y ait pour eux une retraite pendant la semaine sainte ; qu'ils fassent leurs Pâques à la paroisse avec une certaine solennité. Ce sera même un moyen de recrutement, et non le moindre.

Permettez-moi, mes chers confrères, de vous recommander en particulier certaines vertus, deux spécialement, qui sont des vertus conquérantes : d'abord la charité et le désintéressement. Ayez la réputation de n'avoir rien à vous, au point de vous dépouiller de ce qui vous appartient et de vous imposer au besoin quelque gêne. Ensuite la modestie : soyez bon enfant, *pas fier*, avenant, PATIENT. *Et videbis mirabilia.*

Allez souvent trouver vos hommes. Soyez avec eux aussi souvent et aussi longtemps que vous pourrez. Perdez votre temps avec eux : le bon Dieu comptera un jour ce temps perdu comme un temps des mieux employés. Gardez-vous de toute morgue, de toute prétention, d'avoir l'air d'un pion de collège, d'un pédagogue ou d'un prédicateur. Sachez jouer aux jeux qu'ils aiment ; intéressez-vous aux choses qui les touchent. Rendez-leur service ; mettez tout ce que vous avez et tout ce que vous savez à leur disposition.

Mais ne prenez à aucun prix le rôle d'un distributeur de places ou d'un protecteur influent auprès des personnages officiels. C'est une chose étonnante combien on est peu reconnaissant pour ce genre de service, et combien le bon Dieu y gagne peu. Vous vous ferez plus d'ennemis de ceux que vous n'aurez pas satisfaits (et il est bien impossible que vous satisfassiez tout le monde, tant les ambitions et les cupidités de la classe ouvrière sont insatiables et dédaigneuses du possible et de l'impossible), que d'amis de ceux que vous avez servis, — sans les contenter toujours. Un prêtre doit passer pour charitable, mais non pour intrigant.

Il faut être extrêmement réservé pour attirer les hommes par l'intérêt, si vous voulez faire une œuvre solide. Il est de première importance

d'avoir pour commencer de bons et sincères chrétiens : si vous montriez un intérêt matériel, vous auriez des hypocrites. Plus tard, il y aura moins d'inconvénient. Une fois votre confrérie fortement organisée et le gouvernement mis aux mains d'un conseil foncièrement chrétien et inamovible, — comme nous allons le dire, — vous pourrez être moins scrupuleux ; vous pourrez établir une société de secours mutuels, de coopération, un syndicat, même jouer des pièces et organiser une chorale. Mais il faut que tout cela reste très secondaire et très dominé, que le droit d'expulser les membres scandaleux et de réglementer ces petites institutions reste incontesté. Surtout que ce soit la piété et le mérite, non l'utilité matérielle et musicale, qui désigne au Conseil du cercle. Autrement, évidemment tout est perdu. Méfiez-vous surtout des fanfares et musiques : elles sont généralement la ruine des cercles où elles se créent.

. ˙ .

Voilà pour les principes généraux. Faisons un pas de plus et entrons dans les détails tout à fait pratiques.

Vous désirez donc, mon cher confrère, ramener les hommes à l'église. Pour cela, vous allez former une réunion, quelque chose qui rappelle les anciennes confréries. Comment vous y prendrez-vous ? D'abord, quel titre et quel règlement choisirez-vous? Le plus simple est de fonder un cercle catholique. Je ne dis pas certes qu'on ne puisse trouver autre chose, mais cette forme d'œuvre a été approuvée par l'Eglise et mûrie par une expérience de près d'un demi-siècle. Ce que vous ferez n'en différerait pas beaucoup, quelque nom que vous adoptiez, et il faudrait toujours en revenir à peu près au même système. Car la nature humaine est partout la même; elle a partout les mêmes besoins et les mêmes défauts. J'appellerai donc, pour plus de clarté, votre confrérie un cercle.

Trouver un nom n'est pas le plus difficile. Le principal est de trouver un premier noyau, ces quelques hommes qui seront les premières pierres de l'édifice que vous voulez construire.

Peut-être les avez-vous sous la main et n'avez-vous qu'un mot à leur dire pour les réunir. Si vous êtes nouveau curé, la chose est en général assez aisée : vous ne connaissez encore personne, mais vous n'avez pas d'ennemis et vous avez déjà des amis. Tous vos paroissiens sont vos amis, en attendant que des circonstances malheureuses ou même vos fautes les aient aliénés. Ce qui est nouveau est beau. On vous fait crédit. Vous n'avez qu'à profiter de cette bonne volonté qui entoure tous les commencements. Il est difficile que dans une paroisse tant soit peu peuplée vous ne trouviez pas quelques bons chrétiens. Proposez hardiment votre idée : on suivra.

Ne trouvez-vous personne ? Faites une retraite, ou, ce qui vaut mieux encore, donnez une mission. Même à notre époque d'incrédulité et de refroidissement, une mission occasionne toujours un certain mouvement. Pour peu que les missionnaires sachent faire, l'église sera pleine, et il y aura des hommes. Ayez votre parti pris dès le commencement; mettez les missionnaires dans la confidence. Ne trouverez-vous pas dans toute l'assistance quatre ou cinq « vieux chrétiens, » comme disaient les Espagnols, ou nouveaux convertis ? Il n'en faut pas davantage.

Un mot sur ce premier choix. Ne prenez pas tout ce qui se présente. Vous en aurez probablement plutôt trop que pas assez. Il faut choisir et bien choisir : de ce choix dépend en grande partie la réussite ou l'échec définitif.

D'abord il faut que vos hommes soient de bons chrétiens, cela va sans dire. Mais ce n'est pas assez. Il faut que ce soient des hommes respectables, bien posés, jouissant de l'estime des autres. C'est encore ici une recommandation capitale. Le degré de dévotion n'est pas ce qui doit nous guider. Peut-être est-ce ce qui guidera le Juge suprême au jour du jugement (et encore!... il y a tant d'espèces de dévotions !), mais ce n'est pas ce qui doit nous guider, nous autres hommes, vivant et agissant en ce monde. En ce monde, pour faire œuvre viable, il faut deux qualités : bonne réputation et bon sens. Prenons donc des gens qui soient estimés de leurs pairs, qui soient bons et habiles ouvriers dans leur partie, qui mènent bien leurs affaires, qui conduisent bien leur famille, dont l'honorabilité soit au-dessus de tout soupçon. Les déshérités de l'intelligence, les maltraités de la vie, ceux dont la réputation a été entamée, *même à tort*, nous ne les repousserons pas : le bon Maître nous le reprocherait; mais nous ne les recevrons que plus tard, lorsque l'œuvre sera bien établie, bien développée, qu'elle aura fait ses preuves et qu'on n'aura plus à la juger.

Pas de sacristain, ni de bedeau, ni aucun de ceux qui sont nos obligés à un titre ou à un autre. Vous ne pouvez recevoir ces gens-là que lorsqu'il vous sera tout à fait égal qu'ils viennent au cercle ou qu'ils n'y viennent pas : il faut qu'ils y soient une quantité négligeable. Mais ce que vous ne ferez jamais, à aucun moment, c'est de les pousser dans les charges, de les introduire, à un titre quelconque, dans la direction. Un cercle dont le sacristain ou le frère de M. le curé est président, ou, ce qui serait encore pis, trésorier, est perdu. Les qualités personnelles et la bonne volonté n'y font rien ; c'est la position qui crée l'impossibilité. Seraient-ils les plus droits et les plus intègres, même les plus indépendants des hommes, ils seraient inévitablement en but aux soupçons, et le malaise, la méfiance, les tripotages de toute espèce les entoureraient malgré eux. Ne faites pas descendre dans votre cercle la sacristie et ses cancans.

Recevrez-vous des gens non pratiquants ?

En commençant, non. Il vous faut un noyau franchement et décidément chrétien, et vous ne pouvez espérer le former qu'avec des gens qui se confessent et qui font leur prière. Cela saute aux yeux et il ne devrait pas être nécessaire de le dire, mais il y a des personnes à qui il faut dire les choses les plus évidentes. Si c'est une œuvre philanthropique ou philosophique que vous voulez faire, prenez des philosophes ou des philanthropes. Si vous voulez avoir des chrétiens, prenez des chrétiens, suivant ce vieux principe : *Omne ens generat simile sibi*. L'exemple des fondateurs et des chefs de votre cercle sera beaucoup plus efficace que tous vos sermons et, en tout cas, vos sermons n'auront aucune efficacité sans cet exemple. Ceux qui viendront après ne se croiront jamais obligés à en faire plus que ceux que vous avez choisis vous-même comme les fondements de votre œuvre ; que dis-je ? ils n'auront jamais l'idée que vous le leur demandez sérieusement.

Mais une fois le cercle fondé, faut-il admettre ceux qui ne pratiquent pas ? Oui, certainement, et là-dessus il ne saurait y avoir l'ombre d'un doute. Sauf les gens scandaleux, il faut recevoir tout le monde. A quoi servirait le cercle, s'il ne contenait que ceux qui sont déjà convertis ? Le cercle est un moyen de conversion, une antichambre de l'église. Vous serez bien heureux si vous y rencontrez quelque gros poisson ; une fois dans le cercle, il est déjà dans votre filet. Gardez-vous de l'effaroucher, de le dégoûter ; s'il ne quitte pas le cercle, il est à vous ; ce n'est qu'une affaire de temps, et de bons procédés.

Mais les non-chrétiens ne pourront-ils pas causer des scandales, changer l'esprit du cercle ? — Causer du scandale, c'est bien peu à craindre. Ou ils se convertiront, ou ils se retireront d'eux-mêmes : le crucifix et la soutane de M. le Curé feront sur eux l'effet d'un repoussoir. — Changer l'esprit du cercle, cela pourrait arriver si l'administration du cercle n'était pas solidement organisée et tout à fait au-dessus de la portée du premier venu. Avec un conseil *inamovible*, que vous tiendrez en éveil, et *que vous ne laisserez pas abdiquer*, vous n'avez rien à craindre.

Il y a une autre catégorie dont il faut se méfier : ce sont ces têtes à systèmes qui vous encombrent de leur zèle et vous suffoquent de leurs conseils. Dieu vous garde de ces entrepreneurs de bonnes œuvres, de ces sauveurs de l'Eglise, qui ont toutes les qualités sauf le bon sens, et toutes les vertus sauf l'humilité !

Une réunion d'hommes pratiquant ouvertement la religion, respectables et estimés, indépendants, ayant de la modestie et du bon sens, voilà bien des qualités. Ce sera, direz-vous peut-être, difficile à trouver. — Il y a, vous répondrai-je, une consolation et une compensation : c'est celle du petit nombre. Il n'est pas nécessaire, il est même dangereux d'être nombreux. Peu et bon, voilà la formule. Quatre ou cinq, même trois ou quatre pères de famille honorables, bons ouvriers, respectés dans le pays, raisonnables, modestes, bons chrétiens et ne dépendant pas du curé, généralement cela existe à peu près partout, et il ne s'agit que de se donner la peine de le chercher. Le difficile ne sera pas de les découvrir, ce sera de les décider à faire quelque chose, de les amener à vaincre le respect humain, de leur donner confiance dans l'avenir.

Cela peut être laborieux, je l'avoue.

Mais, s'il n'y avait aucune difficulté, il n'y aurait aucun mérite ; et ne serait-il pas ridicule de prétendre qu'on pourra faire une chose aussi considérable que de ramener ses paroissiens à l'église sans se donner aucune peine ? Il faudra de longs efforts, peut-être de grands sacrifices, peut-être l'emploi répété de cette recette divine que le Seigneur nous donne contre l'ennemi des âmes : *oratio et jejunium ;* mais la grandeur du but donnera du courage.

Question préjudicielle : est-il toujours possible, et toujours utile de fonder un cercle catholique ?

D'abord, il y a un cas où il n'y a évidemment rien à fonder, parce que la matière première manque, si l'on peut se servir de cette expression. C'est celui où il n'y a pas assez de monde, celui des petites paroisses, de cent, deux cents, trois cents âmes. Là, vous n'avez pas les éléments nécessaires d'un cercle, mais aussi vous n'en avez pas besoin. On peut dire que l'influence personnelle du curé grandit en proportion directe du petit nombre de ses ouailles. Il connaît personnellement tous ses paroissiens, et n'a aucun besoin de les réunir pour dissiper leurs préjugés et les gagner à Jésus-Christ.

Même dans les paroisses des villes et des villages considérables, il y a certains cas où l'utilité d'un cercle paraît douteuse. Supposé qu'il y ait dans votre église une vieille confrérie, encore debout, peut-être pas bien active ni bien fervente, peu importe. Il faut y regarder à deux fois avant de lui susciter une espèce de concurrence qui divisera le pays en deux camps, et vous créera à vous-même des difficultés inextricables.

Supposez encore qu'il y ait quelques réunions déjà existantes : Cercles, Orphéons, Sociétés, etc., qui, sans être hostiles, soient seulement étrangères à l'idée religieuse ; que les membres de ces réunions soient en bons termes avec le curé, viennent individuellement à l'église, assistent en corps à la messe certains jours de l'année... Tout cela est bien insuffisant, à coup sûr, et un curé zélé désire davantage. Il rêve une réunion plus fervente, plus *à lui*, où le bon Dieu soit non pas toléré, mais largement servi, où on ne se contente pas de n'être pas ennemi, où l'on soit apôtre... Mais, dit le proverbe italien : *Il meglio e il nemico del bene*. Si les sociétés indifférentes blessées par une rivalité

inattendue et menacées dans leurs intérêts allaient se tourner décidément contre vous ?... Si tous ces chrétiens tièdes, qui deviennent des amis et presque de bons chrétiens quand vous les abordez en particulier, allaient devenir des ennemis, aigris et inabordables ?... Si en attirant à vous ceux qui sont bons, — un très petit nombre, — vous donniez aux francs-maçons, aux socialistes, une occasion favorable d'attirer à eux tous les autres ?... Un curé prudent pèsera tout cela, et ne se décidera à passer outre qu'après avoir beaucoup réfléchi, beaucoup prié, beaucoup consulté, et surtout beaucoup attendu. Le temps arrange bien des choses, et la précipitation en gâte encore davantage.

Mais supposons que vous n'ayez devant vous que le néant, ou, ce qui est encore pire, des réunions nettement mauvaises, et une active propagande du mal. En ce cas, qui est malheureusement fort commun, le cercle catholique s'impose.

Voilà donc votre premier noyau rassemblé. Vous tâchez de le former, de le pénétrer des principes que vous désirez. Vous réunissez vos hommes dans le salon de votre presbytère ; vous les invitez à y venir aussi souvent que possible. Vous faites avec eux quelques parties de boules dans le jardin, ou quelques parties de cartes à la veillée. Vous leur répétez qu'ils sont la portion la plus chère de votre troupeau, que vous ne pouvez pas vous résoudre à vivre loin de vos paroissiens, qu'il faut que les chrétiens se connaissent et se soutiennent, puisque nos ennemis savent si bien se soutenir, qu'un chrétien qui ne l'est que pour lui seul ne remplit pas tout son devoir, et toute l'attente du bon Dieu... Vous leur parlerez de ce qui se fait ailleurs, vous leur lirez et leur commenterez le règlement du cercle futur...

Pendant ce temps, vous chercherez un local, et vous demanderez les autorisations. On sait qu'en ce siècle de liberté, on peut tout faire, excepté le bien. Mais le bien lui même peut être autorisé à la rigueur, pourvu qu'il soit modeste, et ne fasse pas trop parler de lui. Les formalités à remplir ne sont pas de mon ressort, et il faudra en demander le détail aux hommes compétents.

Je vous recommande seulement un extrême soin de passer inaperçu. Gardez-vous de tout ce qui pourrait sentir la politique, de près ou de loin. Ne vous mêlez pas plus d'approuver le gouvernement que de le critiquer. Il veut peut-être encore moins de nous comme amis que comme ennemis.

Dans votre local, il faut du confortable ; un peu de luxe n'irait pas mal, si vous pouviez. Peut-être n'aurait-il pas fallu dire cela il y a un siècle et même un demi-siècle. Mais l'ouvrier actuel est déshabitué de la simplicité qui suffisait à ses grands-pères. Partout où il va, on se met en frais pour lui, et dans aucun des lieux où on cherche à l'attirer, cafés, bars, théâtres, on ne regarde à la dépense. Nous ne devons pas être trop en dessous de la réunion anticléricale d'en face. Il faut être *à la hauteur*. Si la différence entre les deux était trop choquante, les hommes seraient humiliés d'y venir, et l'œuvre serait compromise. On comprendra très bien que des gens sérieux ne fassent pas de folies, mais il faut qu'on se trouve bien dans votre cercle et qu'on n'ait pas honte d'y venir.

C'est ici que se place le rôle de ce qu'on appelle un peu fastueusement la classe dirigeante ; ce sera le plus souvent son seul rôle : vous aider pécuniairement à installer et à aménager votre cercle. C'est là un grand service que vos paroissiens riches vous rendront, et qu'ils rendront à la paroisse et aux âmes. Y a-t-il maintenant en l'année 1902 une province reculée, un coin oublié par le démon révolutionnaire, où subsistent encore, comme des épaves surannées d'un passé à jamais disparu, quelques restes du vieux respect et de la vieille confiance des paysans pour le châtelain et réciproquement du dévouement simple et quasi paternel du châtelain pour *ses* paysans ? Si vous avez l'insigne bonheur de trouver cela, conservez et entretenez ces sentiments comme une des plus suaves fleurs qu'ait produites l'Evangile, mais si vous ne le trouvez plus, n'espérez pas le faire renaître. Presque partout vous ne rencontrerez, d'un côté qu'un peuple envieux, rebelle à toute supériorité, qui repousse résolument et à priori tout patronage, et de l'autre, des parvenus qui, parfois, ne manquent pas de bonne volonté, mais qui n'ont rien de ce tact, de cette délicatesse, de ce respect et de cet amour du pauvre qui seuls peuvent rendre le patronage possible. Dans ce cas-là, qui est celui de la presque universalité des paroisses, demandez-leur leur argent, remerciez-les-en chaleureusement au nom de Dieu, comme vous devez ; mais ne cherchez à amener aucun contact et ne parlez même pas à vos ouvriers des dons que vous avez reçus.

Une fois le local loué et aménagé, qu'y mettez-vous ?

D'abord et avant tout, un crucifix et une image de la sainte Vierge, plus un exemplaire imprimé et bien encadré du règlement des cercles, que vous aurez arrangé pour votre clientèle, approuvé et signé par Mgr l'Evêque : un peu de pompon ne fait pas de mal.

Pour le crucifix, ce n'est pas seulement un pompon. C'est un drapeau, c'est une profession de foi visible ; c'est, si l'on peut employer cette expression un peu étrange, c'est une barrière. Vous êtes sûr que jamais Notre-Seigneur Jésus-Christ ne sera traité en ennemi dans une salle où son image brille à la place d'honneur, et que ceux qui le haïssent ne s'y sentiront pas à l'aise. Ils se convertiront, ou s'en iront.

Ensuite, mettez-vous-y vous-même. Venez-y

aussi souvent que possible, apprenez à y perdre votre temps, comme nous avons dit. La soutane a un peu le même effet que le crucifix : elle rallie les bons, et met les mauvais en fuite. — D'ailleurs, le cercle est un des meilleurs terrains de votre apostolat.

Le cercle doit avoir une chapelle, comme nous avons dit. Si l'on ne peut pas faire mieux, on peut prendre un coin de l'église paroissiale. C'est très insuffisant, car il serait bien à désirer que les hommes n'eussent pas besoin de sortir de chez eux pour trouver le bon Dieu, que leur dévotion, toujours gauche et un peu timide, n'eût pas à affronter de regards indiscrets. Mais on fait ce qu'on peut.

Dans les grandes occasions, processions, Pâques, retraites, etc., le cercle viendra à la paroisse.

Il faut aussi, autant que faire se peut, une cour ou jardin où l'on puisse jouer aux boules. Il faut au moins un assortiment de jeux de toute espèce, des consommations avec tout l'attirail nécessaire. L'entretien sera dorénavant à la charge du cercle, mais la première installation, c'est vous qui devez la fournir. — Faut-il construire une scène où se jouent des pièces de théâtre ? Cela n'est pas défendu, mais les meilleurs cercles que je connais n'en jouent point [1].

Tout est enfin prêt : d'un côté votre premier et fidèle noyau que vous avez réuni, formé et chauffé chez vous, pendant qu'on préparait l'établissement matériel ; et de l'autre côté votre local tout pimpant, blanchi de frais, meublé à neuf, et enguirlandé pour le jour d'ouverture.

Ce jour-là, vous ferez fête. Ne ménagez pas la dépense, si vous pouvez. Faites venir un prédicateur dans la chapelle. Trouvez un président un peu décoratif. Invitez tous les gros personnages du pays : M. le maire, M. le sous-préfet, le directeur de l'usine ou du charbonnage, le président du syndicat agricole, quelque académicien de passage, les présidents des cercles voisins... De la musique. De la bière, ou du champagne, selon les localités. Et invitez, nommément, par lettre personnelle, toute la partie virile de votre paroisse, avec permission d'amener leurs familles ; il va sans dire que les dames, reçues en ce jour solennel, ne le seront plus à l'avenir.

Vous ne manquerez pas de faire en commençant et en finissant une prière courte, mais bien accentuée.

Puis, après le président et les autorités, vous irez vous-même de votre petit discours, où à la suite des remerciements et compliments obligatoires, vous ferez votre petite annonce : « Tous ceux qui voudront faire partie de la nouvelle fondation n'auront qu'à donner leur nom à M. ***, *président provisoire*, ou à M. ***, *trésorier provisoire*. »

Qui accepterez-vous parmi ceux qui se présenteront ?

Tout le monde, pratiquants et non pratiquants, comme nous avons dit.

Je ne vois que deux exceptions : d'abord ceux qui n'ont pas l'âge requis, et ensuite ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas payer la cotisation.

Ce dernier point est absolument essentiel. Point de membre gratuit si vous voulez une fondation sérieuse. Il faut une quotité, aussi basse que possible ; elle variera selon les endroits : ainsi il tombe sous les sens qu'on ne peut pas exiger la même somme à Paris et dans les Alpes ou les Cévennes ; il y a même des endroits où la quotité pourra n'être que de quelques sous par an.

Mais il en faut une. On méprise ce qui ne coûte rien et on ne s'attache qu'en proportion des sacrifices qu'on fait. Celui qui ne paie rien s'en ira au premier désagrément, et en attendant qu'il s'en aille, il sera le plus incommode et le plus exigeant de tous. — Si on ne fait payer personne, ce n'est plus un cercle, c'est une œuvre de bienfaisance. Les hommes n'ayant rien à administrer, ne prendront aucun attachement, et par suite n'auront aucune persévérance. Si vous faites payer les uns et pas les autres, ceux qui paient ne manqueront pas de le savoir, ils se plaindront d'une inégalité qu'ils trouveront injuste, et au bout de peu de temps refuseront d'acquitter un tribut dont les autres seront exempts. J'aimerais même que le cercle fût propriétaire de son local ; c'est ainsi que les choses se passaient au temps des anciennes confréries, qui duraient des siècles. Ce serait un idéal. Mais il y a à cela de telles difficultés pratiques que je n'ose insister.

On peut seulement dispenser de payer temporairement et accidentellement un membre du cercle, exact d'ordinaire, qui se trouve dans une gêne exceptionnelle ; mais cette dispense doit être accordée par le conseil ouvrier, sous le secret. L'expérience fait voir que les ouvriers sont les meilleurs juges en cette matière, et qu'il n'y a pas à craindre de leur part ni sévérité excessive, ni manque de discrétion. Ils se connaissent beaucoup mieux entre eux que nous ne les connaissons.

La question de l'âge est aussi essentielle. On ne peut mêler les enfants et les hommes, et un garçon de dix-huit ou dix-neuf ans est encore un enfant. L'âge du service militaire est un minimum qui ne doit guère être dépassé. Beaucoup de cercles ont péri pour s'être montrés sur ce point d'une largeur excessive. S'il s'agissait de confréries à l'ancienne mode, où l'on ne se réunissait que pour réciter l'office, il n'y aurait aucune limite d'âge à établir. Mais dans une réunion où l'on joue, où l'on cause, les jeunes gens et les hommes faits sont incompatibles. La jeunesse n'aime que le bruit, et le bruit importune l'âge mûr. Dans une salle de cercle ils s'ennuient, et ennuient leurs

[1] Il y aurait une longue et intéressante étude à faire sur les représentations théâtrales dans les cercles et les patronages, mais on ne peut dans un seul article s'arrêter sur tous les détails. Si nos lecteurs le demandent, nous pourrons y revenir quelque jour.

voisins plus âgés. Ils sont incapables de faire partie d'une assemblée délibérante, et de ne pas abuser de la liberté qu'on laisse à des hommes. Dans un cercle bien tenu, on permet aux papas d'amener avec eux leurs fils encore jeunes; sous l'œil paternel, le jeune garçon sera sage, et peut-être son amour-propre, flatté de se voir mêlé à des hommes, lui fera trouver du plaisir à une société si peu faite pour lui. Mais en dehors de cela, que chaque âge soit à sa place : les gens sérieux au cercle, et les jeunes gens au patronage. Nous verrons tout à l'heure que le règlement d'un patronage bien tenu est presque en toutes choses le contre-pied de celui d'un cercle.

Peut-on recevoir ceux qui sont peu exacts ? des gens trop occupés pour venir souvent ? Oui sans doute. On peut être un bon et très bon membre du cercle sans y venir souvent. Un chrétien sérieux fera passer *beaucoup de choses* avant le cercle, surtout la famille. Qu'on soit fidèle aux assemblées générales, aux séances du conseil, aux messes mensuelles et autres exercices religieux ; qu'on soit zélé pour recruter de nouveaux membres, pour encourager ceux qui sont déjà reçus, pour se charger des commissions délicates, onéreuses et pénibles... et on sera un membre modèle, même quand on paraîtrait peu dans la salle de jeu. Cela se voit tous les jours dans les cercles les plus florissants.

* *

Parlons maintenant un peu de l'organisation, de l'administration du cercle. C'est là la maîtresse pièce de toute la construction que vous voulez élever.

Le cercle sera gouverné, comme tout ce qui existe dans notre pays, par un Bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, tous élus, tous ouvriers. Il y aura deux espèces d'assemblées périodiques : l'*assemblée générale* à laquelle tous les membres sont convoqués, et le *conseil intérieur*. Vous, vous aurez le titre de *Directeur*, titre un peu vague et un peu élastique qui vous donne le droit d'assister au Conseil, mais qui ne vous expose à aucune responsabilité.

Prenez ce titre vous-même : ne le cédez à aucun vicaire. Ce n'est pas au vicaire, quelque zélé, quelque bien vu qu'il soit, d'être comme le père et le pasteur des *hommes*. J'excepte évidemment ces paroisses énormes qu'on trouve dans de très grandes villes, où il y a un grand nombre de vicaires dont quelques-uns sont aussi âgés et aussi peu sujets au changement que la plupart des curés. Et même en ce cas j'aimerais bien que M. le curé prît pour lui le titre de directeur, et n'envoyât M. le vicaire que comme son représentant; qu'il vînt au cercle de temps en temps et assistât aux fêtes solennelles, à la place d'honneur. Pour réussir il faut dominer son public : un jeune vicaire ne dominera pas des pères de famille pour lesquels il n'est qu'un blanc-bec; un prêtre que l'on change tous les trois ou quatre ans ne dominera pas des conseillers inamovibles qui sont en charge depuis dix et vingt ans. Il faut le curé qui a vieilli dans sa paroisse, et dont tous les paroissiens sont les enfants. Les qualités de la jeunesse, l'ardeur, l'entrain, le zèle, ne sont nullement ce qui est nécessaire pour une réunion d'hommes rassis qui ont passé l'âge des entraînements. Les gens âgés ont leurs habitudes, leur routine, dites, si vous voulez, leurs manies : il faut savoir respecter cela, et pour en être capable, il faut une condescendance, une maturité, que donnent seuls l'âge et l'expérience.

Nous laisserons donc, si vous voulez bien, M. le vicaire au patronage, où il est tout à fait à sa place. Il y dépensera son zèle, à morigéner, à catéchiser, à poursuivre jusque dans la rue et à la sortie des écoles, les gamins récalcitrants ; son initiative et sa générosité, à imaginer, à installer des jeux nouveaux... Vous, vous viendrez tranquillement — et non moins utilement — faire une paisible partie de manille, de tarots ou de boules avec vos pères de famille : les jeunes avec les jeunes, les vieux avec les vieux.

Je reviens à la formation du Bureau. Les officiers, président, vice-président, etc., sont élus chaque année, au suffrage universel, sur une double liste préparée par le conseil. Ainsi on propose deux candidats pour la charge de président, deux pour celle de secrétaire, etc. L'Assemblée générale convoquée solennellement choisit entre ces deux candidats, sans pouvoir proposer d'autres noms, sous peine de nullité. Les membres du Bureau sont indéfiniment rééligibles ; cela est nécessaire, vu la pénurie de sujets capables dans les milieux ouvriers ou paysans.

Le président représente le Cercle, s'asseoit à la place d'honneur, et tout se fait en son nom ; mais ce n'est pas lui qui gouverne. Il n'a qu'un pouvoir exécutif, subordonné et responsable.

Le gouvernement appartient au Conseil. Le Conseil se compose d'un nombre indéfini de membres, qui se réunissent une fois par semaine, ou au moins une fois par mois. Tous les membres sont égaux, et ils n'ont chacun que sa voix, même le président, lequel est toujours pris dans son sein, ainsi que les autres officiers. Le Directeur assiste au conseil et y a sa voix. Dans les matières qui intéressent la foi et les bonnes mœurs, il a un droit de *veto* absolu.

C'est le conseil qui décide tout, qui choisit les candidats aux diverses charges constituant le bureau, qui fixe les dépenses, qui choisit les nouveaux conseillers, qui reçoit les nouveaux membres du cercle, qui prend toutes les mesures que réclament les circonstances. L'Assemblée générale ratifie ou rejette les nominations faites par le conseil, mais elle n'a aucune initiative.

Toutes les réunions, soit du conseil, soit de l'assemblée générale, commencent par la prière.

Et de quoi s'occupe-t-on dans ces diverses assemblées ? L'occupation n'y manque jamais lorsque le goût et le zèle y sont. Le moindre détail devient une affaire. Mais pour que le zèle et le goût y soient, il faut que vos hommes se sentent bien libres. Si vous avez la maladresse de vous mêler trop activement de cette petite administration, d'avoir votre idée et de l'imposer, toute bonne volonté disparaîtra. Supportez sans peine d'être mis en minorité et de voir votre avis repoussé. — Je ne parle pas de la chapelle, au sujet de laquelle vous ne devez pas même souffrir de discussion.

Préparer le banquet annuel et faire la liste des invités ; examiner les demandes d'admission et dresser les listes des candidats ; correspondre avec les autres cercles et répondre à leurs invitations, etc..., voilà ce qu'on discute au Conseil. Mais l'occupation principale, celle qui résume toutes les autres, c'est le soin de la caisse. La rentrée des cotisations, le paiement des dépenses courantes, l'exécution des menues réparations, comme peinture, vitrerie, tapisserie, et surtout la tenue d'une comptabilité impeccable, voilà ce qui sera la plus chère et la plus vive préoccupation de vos ouvriers. A chaque assemblée générale, on donne l'état de la caisse. Et il n'y a rien dont nos braves ouvriers soient aussi fiers que de la bonne gestion de leurs modestes finances. Ils sont chez eux, le cercle est à eux, personne ne saurait les en chasser ; voilà pourquoi ils y mettent tout leur amour-propre et toute leur peine.

Ce qui crée surtout ce sentiment chez les conseillers, c'est l'inamovibilité. Parlons-en un peu : c'est la clef de voûte de toute notre organisation.

Les conseillers sont inamovibles, c'est-à-dire conseillers indéfiniment et à vie, absolument comme les magistrats, ou comme les officiers de l'armée française, dont les grades sont la propriété et dont rien ne peut les dépouiller. Cette dernière comparaison se trouve dans le règlement général de l'Œuvre des cercles : de même qu'un officier ne peut jamais devenir simple soldat, de même un conseiller ne peut plus redevenir simple membre du cercle ; une fois qu'il a été choisi par les anciens conseillers, accepté par l'Assemblée générale et par le directeur, on lui fait prononcer solennellement dans l'église un acte de consécration et une promesse de dévouement, il reçoit l'accolade comme les anciens chevaliers, et on lui remet un insigne qui devient sa propriété, et qui fera respecter de tous sa nouvelle magistrature. Nous aurons réalisé ce que nous disions au commencement, il est *chez lui*.

Quel avantage, dira-t-on, à se lier ainsi indéfiniment avec le même individu ? Ne vaudrait-il pas mieux faire comme partout, renouveler le conseil après une période raisonnable ? — Deux avantages, et ils sont énormes. Le premier est exprimé par ce proverbe : « *On ne s'appuie que sur ce qui résiste ;* » le second par celui-ci : « *On ne s'attache qu'à ce qui vous appartient.* »

Le premier principe s'adresse à vous, curé-directeur. Votre conseil inamovible ne sera pas aussi souple que votre sacristain, et vous serez obligé d'avoir des égards pour lui ; mais quand vous chercherez du dévouement, c'est là que vous le trouverez. Vous aurez des hommes prenant un intérêt personnel aux choses de la religion. Vous aurez des familles chrétiennes dont le chef se croira personnellement méprisé si quelqu'un dans sa maison méprise la religion. Et quand vous quitterez votre paroisse, vous aurez la consolation de penser que votre départ ne ruinera pas le bien que vous y avez fait, que vous y laissez comme une citadelle inébranlable que ni les assauts des ennemis, — ni l'action destructrice du temps, — ni l'imprudence d'un successeur inexpérimenté, — ne pourront renverser.

On fait des objections. Comment fera-t-on si tel ou tel conseiller inamovible se montre plus tard indigne, embarrassant, dangereux ? N'allons-nous pas être encombrés peu à peu par une masse indéfinie d'individus qui pourront empêcher toute administration, arrêter tout progrès ?...

L'inconvénient est beaucoup plus grand sur le papier que dans la réalité. Dans tous les cercles que connaît l'auteur, — et ils sont assez nombreux, — le conseil, tout inamovible qu'il est, se renouvelle assez vite. La mort, qui vient tôt pour la moyenne des humains, les changements de quartier ou de pays, les démissions volontaires, tout cela fait un mouvement assez rapide pour que le nombre des conseillers reste sensiblement le même, quoique il y ait deux ou trois élections chaque année [1]. Au bout de dix ans, les deux tiers du conseil sont changés. Il ne reste que quelques piliers qui sont l'édification de la paroisse et le bras droit du curé.

Et supposé qu'un individu grincheux et gênant, nommé par surprise, s'imposât longtemps ? — Je ferai observer d'abord que cela est fréquent en ce monde. Combien de fois a-t-on à supporter des gens de mauvais caractère !... Comment fait-on en ce cas ? On prend patience. Comme on sait qu'il n'y a pas de remède, on s'accommode, et on fait

[1] Ce renouvellement si prompt paraîtra peut-être à quelques-uns contredire ce que nous avons dit de la stabilité du cercle, et compromettre les espérances que nous avons exprimées. Il n'en est rien. Les personnes changent, mais l'esprit subsiste. C'est une vérité d'expérience qu'un individu quelconque entrant dans un corps compact et bien résolu, en prend immédiatement l'esprit, et souvent même l'exagère. Les nouveaux membres étant choisis par le conseil lui-même, parmi ceux qui lui sont le plus sympathiques, s'engagent moralement à suivre les mêmes principes, et mettent leur honneur à se montrer dignes de leurs aînés. C'est ainsi, *si parva licet componere magnis*, que les grandes assemblées dirigeantes de l'histoire, comme le Sénat romain et le Grand Conseil de Venise, ont conservé pendant une longue suite de siècles le même esprit et la même politique.

de nécessité vertu..., et souvent les choses s'arrangent.

Mais cela même n'arrivera guère. Je parle par expérience. Un conseiller de cette espèce sera rapidement jugé et annihilé par ses voisins, qui tout en lui laissant un titre que personne ne peut lui ôter, prendront vite l'habitude de ne tenir aucun compte de ses avis et de ne l'élever à aucune charge. Lui-même, se sentant isolé et *incompris*, se dégoûtera peu à peu et cédera la place.

Il faut pour cela, je l'avoue, que la majorité du conseil soit bonne et sensée. Oh ! cela est de toute nécessité. Avec un conseil inamovible composé en majorité de gens grincheux, malveillants, utopistes, ou sans principes, vous êtes dans une impasse dont vous ne pouvez sortir que par la mort, — la vôtre ou celle du cercle. Mais il y a un moyen, un moyen infaillible d'éviter un pareil malheur. Je vais vous l'indiquer.

Ce moyen, c'est la *prolongation du provisoire*.

Gardez-vous de faire nommer votre conseil définitif et inamovible tout de suite. Attendez assez pour pouvoir connaître à fond tout votre monde, c'est-à-dire longtemps.

Le jour de l'inauguration, vous installez un conseil *provisoire* en déclarant bien clairement que ce n'est pas le vrai conseil, le conseil pour de bon ; que, pour nommer le conseil véritable, il faut attendre de se bien connaître. Cela sera accepté sans difficulté par tout le monde. Ce conseil ainsi improvisé entrera aussitôt en fonction et gouvernera toutes choses. Eh bien ! mon moyen c'est de ne le remplacer par un conseil définitif que le plus tard possible. *Faites durer le provisoire*. Ces conseillers par intérim, vous les jugerez à l'user. On les jugera, ils se jugeront eux-mêmes. Vous n'aurez, le jour de l'élection, qu'à choisir ceux qui se seront montrés sérieux et fidèles. De cette manière, il est presque impossible que vous ayez des regrets.

Je connais des cercles où le provisoire a duré deux ans. Ce n'est pas trop. Les choix du premier jour avaient été faits un peu au hasard, ce qui est tout à fait inévitable ; aussi n'ont-ils pas figuré pour la moitié sur la liste du conseil définitif, laquelle était assez courte. Mais ces choix définitifs ont été excellents. Après avoir vu les gens à l'œuvre pendant deux ans, il est impossible de se tromper.

Voilà votre cercle *en train*. Que faut-il faire pour qu'il *marche*, c'est-à-dire qu'il se maintienne et qu'il soit florissant ?

Peu de chose, je dirai presque le moins possible. Agissez peu, proposez peu, discutez peu. Laissez faire, ne commandez guère, et surtout ne criez pas et ne grondez pas. Point d'emportement, point d'empressement, point de critique de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas.

Soyez ponctuel. Qu'il y ait dans tout ce qui vous regarde (la chapelle par exemple), quelque chose de cette régularité parfaite dont les astres au ciel et les chronomètres sur la terre nous donnent l'exemple ; que les exercices qui dépendent de vous se fassent avec une exactitude d'horloge, commençant à la même heure, durant le même temps et se faisant de la même manière.

Allez dans votre cercle le plus que vous pourrez, comme nous l'avons dit plusieurs fois. Ayez l'air gai et confiant. Si vous avez des soucis, laissez-les à la porte ; n'en chargez pas ceux qui n'en ont pas la responsabilité et à qui votre air morose et préoccupé pourrait donner du rebut.

Soyez bon enfant, cordial, familier ; mais évitez absolument un genre grossier qui avilit et empêche le respect ; la confiance est impossible sans respect. Evitez plus encore, s'il est possible, la morgue et les airs suffisants. Intéressez-vous à tout ce qui touche vos hommes. Prenez plaisir à leur conversation, décousue, monotone, et terre à terre. Quand Notre-Seigneur nous recommande de recevoir et d'évangéliser les petits qui croient en lui, croyez bien qu'il ne s'agit pas seulement des petits par l'âge, mais au moins autant des petits par la science, par le développement de l'esprit, par le rang social.

Ce ministère est très étendu. Les ouvriers sont des hommes et ils ont tous les défauts des hommes ; mais ce sont aussi des enfants, ils ont tous les défauts, et pas toujours les qualités des enfants. Le curé-directeur est là, au milieu du cercle, comme un père de famille. Ayant renoncé à être maître, il est d'autant plus père. Ne se mêlant que très peu de ce qui irrite et de ce qui divise, — argent à payer, place à donner, admission et exclusion à prononcer, — il prend pour lui toute la partie gracieuse de l'administration.

Une dispute, une compétition s'élève-t-elle, traînant après elle toute une suite de rancunes ? C'est à lui de prêcher la paix et de rappeler les préceptes de l'Evangile. Un malheur imprévu frappe-t-il une famille ? Il mettra son temps, son argent, son travail à leur disposition. Il apprendra les scandales prêts à éclater et les étouffera par ses conseils. Il devinera les chagrins, les désespoirs, et trouvera moyen de les consoler. Tout cela se fera dans le cercle, et souvent ne se serait pas fait sans le cercle.

Et ce n'est pas seulement les individus en particulier, c'est le cercle lui-même qu'un curé vigilant et dévoué aidera, secourra, sauvera parfois. Quelque florissante que soit une société, quelque excellent que soit son esprit et solide son organisation, elle n'est pas à l'abri de la caducité et de la corruptibilité de toutes les choses d'ici-bas. Des brigues, des cabales, de petites intrigues viendront de temps en temps troubler sa paix, et même compromettre son existence. Un intérêt méconnu, un amour-propre froissé, une préférence pour une fourniture, pour une élection, cela suffit parfois à faire des mécontents, à former un parti, à provoquer une scission : le curé seul, ami de tout le

monde, et se tenant systématiquement en dehors de l'administration matérielle, peut rapprocher les esprits et les amener à des concessions réciproques.

Le curé s'occupera du recrutement. C'est même lui principalement que ce soin regarde. Les ouvriers le font entre eux, et c'est une source importante de recrues. L'œuvre de jeunesse ou patronage en fournit aussi, et ce sont les meilleures, parce qu'elles ont été longuement et solidement préparées ; mais elles seront peu nombreuses, parce que la persévérance complète ne sera jamais qu'une exception dans les patronages les mieux dirigés. Mais le principal moyen de recrutement c'est la bonne réputation du cercle, l'air de contentement et d'honnêteté de ses membres, la vue de leur nombre et de leur bonne tenue à l'église, de leur cordialité et de leur dévouement les uns envers les autres. Et c'est le curé qui en sera le principal canal.

Tantôt, apprenant qu'une famille étrangère vient se fixer sur sa paroisse, et allant, comme il convient, lui faire la première visite, il apprendra qu'elle vient d'un pays encore relativement chrétien. Alors il parlera au père de la réunion des hommes de la paroisse et lui proposera tout naturellement de s'y faire agréger : il n'a pas d'amis et ce sont des amis indiqués d'avance.

Tantôt, après avoir visité un de ses paroissiens pendant une maladie, il continuera à le voir pendant sa convalescence et lui insinuera qu'il ferait bien de venir mettre sa conversion récente à l'abri d'une compagnie bien chrétienne.

Tantôt il recevra les confidences d'une mère ou d'une épouse dont le fils ou le mari, déjà ébranlé par le bon Dieu, hésite à se présenter, ne connaît personne, a honte, etc., etc.

Et tous ces nouveaux venus, c'est lui qui leur donne rendez-vous non pas à l'église, mais dans la salle du cercle ; c'est lui qui les y reçoit, qui les présente aux anciens, qui se fait leur caution le jour de l'admission provisoire, et quelque temps après se fait leur répondant et leur parrain, le jour où l'admission définitive sera solennellement discutée.

*
* *

Je pense en avoir dit assez, — peut-être trop, — pour faire voir ce que c'est qu'un cercle, et quelle est son utilité.

Restent, pour ne rien oublier, quelques objections à résoudre. Car il y a toujours des objections.

Rien ne s'est établi dans l'Eglise sans opposition et sans contradiction. L'Œuvre des cercles, destinée à produire un bien si profond, a subi cette loi commune.

Elle a été vilipendée et persécutée par les ennemis de Dieu et de l'Eglise : elle ne le regrette pas, elle s'en glorifie même, c'est son principal titre de gloire et la meilleure raison de ses espérances. Le grand public léger et ignorant la dédaigne et lui reproche de ne pas avoir sauvé la France en bloc, à peu peu près comme on reprocherait au médecin de n'avoir pas supprimé la mort, ou au pilote de n'avoir pas fait disparaître les écueils et la tempête. Même quelques-uns de ses meilleurs et de ses plus excellents serviteurs ont essayé de lui ôter le nom original qui indique son caractère et marque sa vocation. Mais le Saint-Siége ne l'a pas permis.

Les objections sont de toute sorte. Comme toujours, les uns lui reprochent de ne pas en faire assez, les autres d'en faire trop.

Une objection assez commune est celle-ci : « Le cercle détourne les hommes de leurs familles. »

Je puis répondre par un seul mot. Voilà bien des années que Dieu a permis que je m'occupasse de cercles d'hommes : je n'ai jamais entendu dire qu'une femme se soit plainte que son mari venait au cercle catholique. Au contraire, un grand nombre y ont été amenés par leurs femmes, et le ménage n'a pas eu à en souffrir, je vous en réponds. Au cercle on ne perd pas d'argent, on ne boit pas avec excès : l'un est défendu par le règlement, l'autre est rendu impossible par l'esprit général. Un grand nombre de membres viennent peu et sont assidus seulement aux assemblées et aux exercices religieux. Ceux qui passent longtemps dans la salle de jeu perdraient beaucoup plus de temps et beaucoup plus mal, s'il n'y avait pas de cercle catholique. Le fils aîné accompagne parfois son père, et revient à la maison plus respectueux et plus sage. Les amis ne s'entraînent entre eux qu'à l'église ou à quelque partie de plaisir honnête, où la famille tout entière est le plus souvent admise. Point de journaux incendiaires ; point de discours politiques ; point d'excitation aux passions démagogiques. L'atmosphère est saine et paisible ; ce sont des amis qui se réunissent sans bruit et sans arrière-pensée. Les vertus familiales se développent naturellement dans ce milieu.

Il y a chez certains prêtres très zélés, très intelligents et très expérimentés, une sorte d'impression qui, tout en n'étant pas formulée comme une objection contre les cercles, est plus forte que toutes les objections et crée une espèce de fin de non-recevoir quasi insurmontable. Ces prêtres sont des directeurs de patronages, de sociétés d'excursionnistes, d'orphéons, etc., etc., composés d'enfants ou de jeunes gens. Comme ils ont l'expérience que leurs œuvres très florissantes sous leur gouvernement ne pourraient subsister un moment si ce gouvernement cessait d'être très absolu et très personnel, ils ne peuvent comprendre la liberté et l'autonomie que nous réclamons pour nos cercles : notre méthode leur semble une utopie.

Je tiens à répondre à ces excellents confrères qu'ils ont parfaitement raison à leur point de vue, mais que ce qui se trouve en effet indispensable avec des jeunes gens n'est plus de mise avec des hommes.

Non seulement les deux espèces d'œuvres ne sont pas les mêmes, mais elles sont, comme nous

l'avons dit, presque le contrepied l'une de l'autre. Nous ne pouvons pas, dans une étude déjà si longue, nous étendre encore sur les œuvres de jeunes gens. D'ailleurs ce sujet est beaucoup plus connu et a été traité magistralement par feu M. Timon-David, dans plusieurs opuscules de première valeur. Nous nous contenterons de faire ressortir ici, par une série d'antithèses, les différences entre les deux espèces d'œuvres.

Les jeunes gens n'ont ni l'habitude, ni la capacité, ni la volonté sérieuse de se conduire eux-mêmes, et, en tout cas, ils sont incapables d'agir par un motif bien réfléchi. Ils ne viennent à vous que parce que leurs parents vous les envoient ou parce qu'ils sont attirés par les plaisirs que vous leur promettez. — Au contraire, les hommes, maîtres d'eux-mêmes depuis longtemps, choisissent votre société en pleine connaissance de cause, parce qu'elle leur convient, parce qu'ils partagent vos idées ; le plaisir, ils sont libres de le prendre où ils veulent et, comme il ne leur manquera pas s'ils veulent l'avoir, il n'est qu'un accessoire dans leur détermination.

Il suit de là que vous devrez exercer sur vos jeunes gens une surveillance rigoureuse, et que vous congédierez avec une extrême rigueur tous ceux qui pourraient nuire aux autres, étant d'expérience que parmi eux les plus mauvais sont toujours les plus influents, et qu'un seul qui est gâté gâte tous les autres. — Dans un cercle, au contraire, vous recevrez et vous conserverez tout le monde, étant d'expérience que ceux qui ne veulent pas se convertir s'en vont.

Rien de plus nécessaire et de plus innocent que de multiplier dans un patronage les attraits naturels, fêtes, jeux, promenades, loteries, collations, etc. — Rien de plus dangereux que d'attirer les hommes principalement par l'intérêt : vous ne ferez que des hypocrites.

Un patronage n'est qu'une famille dont le directeur est le père. Sa principale règle est son zèle et son expérience, et le principal lien qui attache un enfant à un patronage est l'affection qu'il a pour son directeur. — Au contraire, un membre du cercle est attaché principalement à son local. Il veut se gouverner lui-même, a en horreur l'arbitraire, se méfie de toute protection et est assez rebelle au sentiment.

Les jeunes gens ne sont pas encore formés, ni élevés ; ils sont *entre vos mains* pour être élevés, et c'est un principe de toute éducation qu'il faut demander le plus possible afin d'obtenir quelque chose. Vous tâcherez donc de leur inspirer le plus de piété que vous pourrez ; vous les pousserez à la communion fréquente ; vous les chargerez de bonnes pratiques. Ajoutez que l'âge de vos clients est celui des passions les plus violentes ; il faut qu'ils soient pieux ou ils se perdront. Un jeune homme est dévot ou libertin : point de milieu. — Encore ici, pour les hommes c'est tout différent. Le niveau que vous vous proposerez est assez bas : qu'ils remplissent leurs devoirs de chrétien. Les hommes ont passé l'âge où on se forme, où les passions éclatent et doivent être endiguées. Leurs habitudes sont prises, leur caractère est formé ; si vous voulez les lancer dans une haute piété, vous ne serez pas seulement compris. L'amélioration est certainement possible, mais elle doit être lente et comme insensible. Et si quelques-uns sont capables de plus de générosité, ce sera une exception à laquelle il ne faudra pas croire trop vite : vous pourriez bien avoir de cruelles désillusions. En général, prêchez les devoirs d'état et l'accomplissement intégral des commandements de Dieu et de l'Eglise : ce sera assez de travail et assez de succès.

Un dernier contraste. L'enfant, le jeune homme tout autant, est bruyant, tapageur, mais peu raffiné dans ses goûts ; donnez-lui un local, aménagé comme vous voudrez, mais où il ait beaucoup de place : c'est l'important. Donnez-lui un directeur jeune comme lui, plein d'ardeur et d'imaginative, d'une santé vigoureuse et d'un dévouement infatigable. — Pour les hommes, il faut un local médiocre mais confortable, un directeur âgé, sage, expérimenté, capable de donner un conseil et s'imposant par sa science et, s'il se peut, par ses titres.

On pourrait peut-être pousser plus loin la comparaison, mais ce que nous venons de dire semble suffisant. Les deux œuvres, celle des jeunes gens et celle des hommes, se complètent et sont nécessaires toutes deux, quoique d'une nécessité inégale, mais elles ne se ressemblent pas. Et c'est courir à un échec certain que d'appliquer à l'une les principes qui doivent diriger l'autre.

Certains prêtres disent des cercles catholiques : « C'est du laïcisme, le prêtre n'y est pas assez le maître. » — A ceux-là je ne répondrai rien. L'Eglise a toujours permis ce laïcisme-là. Aucun canon de concile et aucune bulle de Pape ne déclare les laïques incapables de s'occuper de leurs affaires, ou ne décide qu'une œuvre cesse d'être catholique parce que la gestion de ses fonds ou la nomination de son bureau ne sont pas entre les mains du curé.

Le système que je viens d'exposer a fait ses preuves ; j'attends qu'on en trouve un autre, exclusivement ecclésiastique, qui fasse les siennes.

D'autres enfin se plaignent que les cercles ne servent à rien, ne produisent rien. A ceux-ci je répondrai plus longuement.

L'objection part d'un principe secret qu'on n'ose pas avouer parce qu'il est trop contraire à l'Evangile et au bon sens, mais qui est au fond de beaucoup d'esprits bien intentionnés : c'est que le bien fait à des individus isolés ne compte pas. C'était bon autrefois ; actuellement il faut davantage. Il faut *aller au peuple*, c'est-à-dire au grand nombre. Il faut convertir les masses ; comme c'est la majorité qui gouverne, il faut ramener à l'Eglise la majorité. Tout le reste est méprisable.

J'avoue qu'à ce point de vue les cercles sont étrangement insuffisants ; ils n'embrasseront jamais qu'une minorité. Mais j'avoue aussi que ceux qui prétendent trouver un moyen de christianiser les masses et de ramener tout d'un coup la majorité à l'Eglise, me paraissent ressembler beaucoup à ceux qui cherchent la pierre philosophale. Il serait sans doute très avantageux et très commode de rendre tout d'un coup la France entière fidèle, sage, raisonnable et docile à l'Evangile. Mais c'est un secret que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même et les apôtres n'ont pas eu, et que personne, à ce que je pense, n'aura jamais.

Cette prétention d'agir directement sur les masses est absolument chimérique. *On n'agit pas sur les masses ;* on ne s'en fait suivre qu'en adoptant aveuglément leurs passions et leurs préjugés, c'est-à-dire en renonçant à agir sur elles. Il faut leur obéir, il est impossible de les éclairer et de les détourner. Jamais on n'est arrivé à une influence décisive dans le monde par une action sur les masses. On n'est arrivé à cette influence, on ne peut y arriver qu'*en formant des minorités convaincues et disciplinées* qui pénètrent les masses et finissent par les dominer. C'est ce qu'ont fait les francs-maçons, faible minorité qui a acquis une puissance irrésistible ; c'est, si l'on nous pardonne de les nommer après les francs-maçons, ce qu'ont fait les Apôtres qui n'ont jamais cherché qu'à gagner des âmes, l'une après l'autre, et qui ont fini par gagner l'univers. Peut-être si l'on eût, depuis trente ans, couvert la France de cercles fortement constitués et exclusivement chrétiens, sans aucun mélange d'intérêts matériels, serions-nous en mesure de tenir tête aux francs-maçons et de les combattre à armes égales.

Loin que les cercles soient inutiles, je leur vois deux avantages de première importance : l'un pour leurs membres eux-mêmes, l'autre pour le curé, et par conséquent pour toute la paroisse, c'est-à-dire pour la masse.

Premièrement pour les membres du cercle eux-mêmes. Ceux qui dans une paroisse sont bons chrétiens restent isolés et comme réduits à rien, tant qu'ils ne sont pas réunis. Timides, ils n'osent pas se montrer. A peine sait-on qu'ils sont chrétiens, et il y a beaucoup à craindre qu'ils ne le soient pas longtemps : ils cesseront de l'être sans qu'il y ait personne pour s'en étonner, et ils s'étonnent eux-même de l'être si longtemps. Du moins ils tâchent de l'être le moins possible ; ils conforment leurs discours à l'opinion dominante, ils se cachent pour aller à l'église et rougissent d'y être vus par leurs camarades. — Quant aux enfants, c'est une chose entendue, à laquelle tout le monde est résigné d'avance, même les parents, même le malheureux curé : ils feront *comme les autres*, et cesseront de paraître à l'église dès qu'ils se verront le bout du nez, — et cela, notez-le, *quelle que soit l'école où ils auront été élevés*.

Un cercle se fonde : il est fréquenté, on remarque que ceux qui y vont ne sont pas plus bêtes que les autres, et qu'ils sont sensiblement plus honnêtes; ils paraissent contents et nullement embarrassés de leurs personnes. Aussitôt le cœur revient à tout le monde. La religion n'est plus faite uniquement pour les femmes. Les jeunes garçons conçoivent qu'il soit possible d'entrer encore à l'église après avoir fait sa première communion. Les bons, jusque-là si timides, se sentant les coudes, jurent que rien au monde ne saurait les ébranler et leur faire abandonner le bon Dieu ; ils croient avoir toujours eu cette vaillance : heureuse illusion ! Ainsi, dans l'armée française, tel qui, laissé à lui-même, aurait fui le moindre danger, une fois encadré dans un régiment, devient un foudre de guerre.

Vous trouverez même des apôtres, c'est-à-dire des chrétiens entreprenants qui iront attaquer l'ennemi, qui vous amèneront des prisonniers, qui vous raconteront leurs triomphes oratoires sur les francs-maçons et les socialistes : triomphes exagérés sans doute, prisonniers qui ne resteront peut-être pas longtemps dans vos fers. Mais que ce zèle est agréable à des oreilles chrétiennes ! qu'il est édifiant ! qu'il est même utile et fécond !

Secondement, pour le curé, rien que d'*avoir des hommes à l'église*, c'est un avantage inappréciable. « On m'avait dit beaucoup de mal des cercles, me disait un excellent curé, mort aujourd'hui ; mais le fait est qu'avant qu'il y eut un cercle dans ma paroisse, je n'avais jamais vu un homme dans mon église. Maintenant c'est tout changé, ils étaient plus de cent le jour de Pâques ! » Cent pour une paroisse de dix mille âmes ! Et il était rayonnant.

Il avait raison. Le local du cercle est pour le curé un champ de bataille, ou plutôt un lieu de pêche. Ce qui manque à beaucoup de curés, c'est un endroit où ils puissent approcher leurs ouailles et leur parler à l'aise, — j'entends les ouailles masculines, car les femmes, elles, ne trouvent que trop l'occasion de parler, — détruire leurs préjugés, répandre dans leur esprit les lumières de la foi, leur insinuer de bonnes pratiques. Où pourrait-on se voir ? A l'église ? Pas possible : à l'église, on écoute, on ne cause pas. Au cabaret ? Le prêtre n'y est pas reçu, et il y aurait grave inconvénient à l'y voir. Au foyer domestique ? Oui sans doute, mais combien un apostolat ainsi divisé est lent et inefficace ! Reste le cercle. Là on peut glisser un conseil que personne ne remarquera, entre deux parties de boules. On peut parler à un partenaire de manille ou de boston avec plus de liberté qu'à un homme qu'on n'a pas vu depuis son mariage. On peut donner des rendez-vous, se faire amener des indifférents qu'on veut convertir. On annonce les nouvelles qui intéressent l'Eglise, les conversions retentissantes, les miracles opérés à Lourdes ; on lit les encycliques avec un commentaire non plus solennel, mais familier et approprié à tel auditeur. On prépare l'établissement de certaines bonnes œuvres, Apostolat de la prière,

Rosaire vivant, Propagation de la foi, etc... Tout cela ne sera pas établi dans le cercle même, qui ne doit pas se laisser étouffer sous une dévotion quelconque, mais les membres serviront à les lancer, suivant leurs goûts et leurs facultés, et quelques-uns seront les premiers à s'y inscrire. Dans le cercle, le curé trouvera des collaborateurs pour toutes ses saintes entreprises, des défenseurs contre la mauvaise foi et la malignité, des éclaireurs qui l'empêcheront de commettre de fâcheuses maladresses, des amis dévoués, et, pour répéter le mot que nous avons déjà dit plusieurs fois, des apôtres. Et qui sait si, dans les temps où nous sommes, où la loi, si dure et si tyrannique pour les religieux, est si indulgente pour les laïques, il ne sera pas très utile d'avoir des auxiliaires qui soient laïcs ? Qui sait si au jour, prochain peut-être, où l'Etat, décidément en guerre avec l'Eglise, fermera sa caisse et *désaffectera* nos églises, vous ne serez pas fort heureux d'avoir des amis qui recevront Notre-Seigneur *in sua tabernacula ?* Ce jour-là, votre sacristain n'étant plus payé disparaîtra sans dire adieu ; toute la troupe de ceux qui vous accompagnaient, souples et prévenants, pour quelque motif intéressé, ne vous rendra même plus votre salut ; vos dévotes, dévouées, mais impuissantes et dépendantes d'autrui, ne pourront pas grand'chose pour vous ; votre meilleure ressource sera dans les hommes du cercle, que vous trouvez parfois aujourd'hui trop indépendants et trop peu empressés, et qui vous feront alors un rempart inexpugnable, au nom de leurs droits incontestés de pères de famille et de libres citoyens.

L. DE LA P.
Dir. dioc. de M***.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Avant 1896, pour les messes des fêtes supprimées dites avec honoraire, on était tenu de donner seulement 1 fr. à l'évêché d'après les tarifs approuvés par le ministre des cultes en 1868. Le surplus, à cause de l'heure tardive, chant, jour fixe, était pour le prêtre.

En 1896, dans un synode tenu par l'évêque, on a élevé le tarif des messes basses *ad libitum* de 1 fr. à 1 fr. 50 sans demander l'abrogation du premier tarif des messes basses *ad libitum* au ministre des cultes et sans demander l'approbation du second. Cela posé, je demande : quelle somme doit-on donner à l'évêché en disant des messes avec honoraire le jour des fêtes supprimées ? Je suppose toujours que l'honoraire dépasse au moins 1 fr. 50. Peut-on ne donner que 1 fr. comme autrefois, ou est-on tenu en conscience sous peine de péché de donner 1 fr. 50, tarif relevé des messes basses *ad libitum* au synode de 1896 avec l'approbation de l'Ordinaire seul ?

Nota. — L'évêché consulté répond par un texte d'une congrégation romaine qui dit que l'honoraire de la messe doit être entièrement versé à l'évêché, sauf la rémunération extraordinaire, v. g. heure tardive, chant, jour fixe, mais ne dit pas si c'est 1 fr. ou 1 fr. 50 qui est le tarif vrai de la messe. Consulté plusieurs fois, il a toujours répondu de la même façon, sans vouloir dire quel était à son avis le prix *vrai* de la messe. Toutefois son désir serait de recevoir 1 fr. 50.

Ce désir, encore une fois, oblige-t-il en conscience ?

R. — Pour ces honoraires, deux choses sont certaines : la première, que l'honoraire de la messe doit être versé entièrement à l'évêché, sans que le prêtre puisse en conserver quoi que ce soit ; la seconde, que le prêtre peut conserver tout ce qui n'est pas l'honoraire de la messe, par exemple, rémunération d'un travail extrinsèque à la messe, don gratuit fait au prêtre, *intuitu personæ*, sous forme d'honoraire plus élevé.

Pour qu'on puisse conserver une partie de l'honoraire, il ne suffit pas que l'honoraire soit plus élevé que le tarif, il faut encore que l'excédent soit une aumône personnelle au prêtre à qui on a remis l'honoraire et non destiné, dans la pensée de la personne, à un autre prêtre qui serait chargé d'acquitter la messe à la place du premier.

Il faut en outre noter que l'homologation du tarif par l'autorité civile, si elle peut permettre de réclamer devant les tribunaux les honoraires fixés dans le tarif approuvé, est sans aucune valeur canonique soit pour confirmer soit pour infirmer un tarif réglé par l'évêque. Un tarif dûment établi par l'évêque n'est pas sans valeur parce qu'il n'est pas approuvé par l'Etat.

Enfin l'évêque a qualité pour déterminer ce qui peut être considéré dans l'honoraire comme extrinsèque à la messe.

Ces préliminaires posés, on doit répondre que la quotité de l'honoraire qui doit être versé à l'évêché ne saurait être fixée d'une manière uniforme, parce que les honoraires ne sont pas toujours conformes à un tarif uniforme.

Qu'on retranche, mais seulement quand il y a lieu, ce qui répond à un travail extrinsèque, ou ce qui est donné à titre d'aumône *intuitu personæ*, et qu'on verse le reste. Voilà l'unique règle à suivre.

Le désir de l'évêque ne peut obliger à verser davantage ; mais quand il se borne, comme dans le cas présent, à solliciter le versement de l'honoraire entier de la messe, il ne fait que rappeler une obligation qui s'impose, non pas en vertu du désir de l'évêque, mais en vertu de la loi canonique.

Si, défalcation faite de ce qui est intrinsèque à l'honoraire de la messe, il reste pour cet honoraire un franc, deux francs, deux francs cinquante, c'est un franc, deux francs ,deux francs cinquante qu'il faut verser, ni plus ni moins.

Comme il s'agit d'une loi générale de l'Eglise, l'évêque n'a pas le pouvoir de dispenser le prêtre du versement intégral de l'honoraire de la messe. C'est une matière qui relève uniquement du Saint Siège.

Tout au plus pourrait-on admettre un règlement épiscopal qui, tenant compte des circonstances et estimant raisonnablement ce que sont les honorai-

res, déterminerait un taux moyen uniforme auquel les prêtres devraient se conformer. Nous disons « tout au plus », parce que ce taux moyen pourrait se trouver onéreux pour les uns qui ne reçoivent que de faibles honoraires, et avantageux pour les autres qui en reçoivent de plus élevés. Et il y aurait toujours lieu de réserver sur ce point le droit du Saint Siège.

Q. — 1° Que penser des lecteurs et vendeurs de mauvais journaux ?

2° La formule où entre le saint Nom de Dieu sans être précédé du mot *sacré* est-elle un péché grave, prononcée en colère ou sans colère ?

R. — Ad I. Question longuement traitée au n° 41 de 1901, p. 956 et suiv.

Ad II. Il faut bien se garder de confondre la vaine usurpation du Nom de Dieu et le blasphème. La première est la prononciation du saint Nom de Dieu sans raison et sans respect ; le second est une locution injurieuse pour Dieu.

La vaine usurpation du saint Nom de Dieu est d'elle-même un péché, puisqu'elle renferme un manque de respect envers Dieu. Mais d'elle-même elle n'est qu'un péché véniel, parce que ce manque de respect, dès lors qu'il n'est pas vraiment injurieux à Dieu, ne peut pas être grave. Nous disons : *d'elle-même*, parce que s'il y avait mépris formel il y aurait évidemment faute grave. Quant à la colère, quelque grande qu'elle soit, comme le dit très bien Ballerini, elle ne change point le sens des mots ; et c'est à quoi doivent faire bien attention les prédicateurs, pour ne pas donner une fausse conscience et faire commettre des péchés mortels là où il n'y aurait que des péchés véniels.

Le blasphème, au contraire, est toujours un péché mortel, et des plus graves, parce qu'il s'attaque directement, formellement et personnellement à Dieu pour l'injurier. — Pour bien juger des locutions blasphématoires, il faut faire attention à deux choses : 1° à l'intention blasphématoire qui, par elle seule, suffit à constituer un blasphème, au moins intérieur ; puis 2° au sens des paroles prononcées, c'est-à-dire à la signification que leur attribue ordinairement l'estimation commune des hommes, car les mots, pour quelqu'un au moins qui parle devant le public, doivent avoir le sens que leur donne l'usage ordinaire ou l'estimation commune. Pour un blasphème, l'intention expresse et explicite d'insulter ou d'injurier Dieu n'est point nécessaire, mais l'intention virtuelle, qui résulte des paroles elles-mêmes prononcées sciemment, suffit.

Il suit de là que la prononciation du saint Nom de Dieu, quand elle n'est ni précédée ni accompagnée du mot *sacré*, ni d'aucun autre mot injurieux, ne peut être par elle-même qu'une vaine usurpation du Nom de Dieu, et non un blasphème, et même dans la colère elle ne peut pas constituer un péché mortel, à moins qu'il n'y ait mépris formel. Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul pays où elle soit regardée généralement comme un blasphème et un péché mortel. Comment le serait-elle en effet, quand on n'y joint aucun terme susceptible d'être interprété injurieusement ? C'est pourquoi nous avons eu soin d'ajouter : *ni d'aucun autre mot injurieux;* car nous avons entendu plus d'une fois des personnes qui prononçaient le saint Nom de Dieu sans le sacrer, mais qui y adjoignaient des termes bien autrement injurieux, et par conséquent commettaient des blasphèmes.

Q. — Quelqu'un meurt avec la simple attrition de ses fautes mortelles, sans confession ni absolution. Théologiquement parlant, l'attrition, aux termes mêmes du Concile de Trente, ne produisant pas par elle-même la justification, cet homme-là ne doit-il pas aller en enfer ?

Mais alors, si oui, voici la difficulté : cet homme, par le fait même de son attrition, a *un commencement d'amour de Dieu ;* Dieu lui enlèvera donc ce commencement, Dieu le *rendra donc pire qu'il n'est* encore : ce qui paraît répugner à la bonté et à la justice de Dieu.

R. — Effectivement cela répugne à la bonté divine. Mais nous pouvons tenir pour certain que Dieu ne refusera pas au moribond privé, sans qu'il y ait de sa faute, de la confession et de l'absolution, — ajoutons et de l'extrême-onction, — les grâces nécessaires pour que le commencement d'amour qui se trouve dans l'attrition devienne la charité parfaite. Le moribond ne serait privé de cette grâce de charité parfaite et de conversion que s'il y faisait volontairement obstacle en résistant aux sollicitations divines.

Jamais Dieu n'abandonne le pécheur, surtout dans une si extrême nécessité, à moins que le pécheur lui-même ne le repousse.

C'est ce qui découle des principes les plus certains sur la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes, sur la possibilité pour tout homme d'accomplir les préceptes divins, sur la distribution de la grâce.

On ne peut pas affirmer que tout moribond dans ce cas sera infailliblement sauvé ; mais ce qu'on peut affirmer avec certitude entière, c'est que si tel moribond dans ce cas n'arrive pas à la charité parfaite et n'est pas sauvé, c'est qu'il aura résisté d'une manière coupable à la grâce.

Q. — Dans l'indult de la Propagande du 25 mars 1895, qui accorde aux évêques des Etats-Unis la faculté de permettre l'usage général des aliments gras aux ouvriers de ce pays, vous pouvez lire cette restriction : « In iis diebus, in quibus ab Ordinario permittitur usus carnium, hæc permissio pro obligatis ad jejunium extendi debet tantum ad unicam comestionem. »

Immédiatement ensuite vient cette clause : « Hujusmodi concessio censeri debet facta non tantum individuis operariis sed etiam familiis, ita ut omnia earumdem membra de indulto participent. »

Or voici une famille composée de six personnes. Le père et deux de ses enfants travaillent dans des manufactures, et, sans conteste, vu le genre de leurs travaux, ils ont le droit de jouir du privilège, ou plutôt — ce qui me semble plus exact — ils sont exempts de l'abstinence *ratione laboris ardui.*